



## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE | 2022**

**des producteurs de lapins visés par le  
Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec  
et  
des membres du Syndicat des producteurs  
de lapins du Québec**

---

**Le 25 novembre 2022  
Érablière La Pente Douce**



## **SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**

---

Maison de l'UPA  
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 315  
Longueuil (Québec) J4H 4E7

**Téléphone :** 450 679-0540  
**Télécopieur :** 450 670-3659  
**Courriel :** [lapins@upa.qc.ca](mailto:lapins@upa.qc.ca)  
**Site Internet :** [www.lapinduquebec.qc.ca](http://www.lapinduquebec.qc.ca)

# TABLE DES MATIÈRES

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE LAPINS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

AVIS DE CONVOCATION .....	5
PROJET D'ORDRE DU JOUR .....	7
PROCÈS-VERBAL .....	8
MOT DU PRÉSIDENT .....	15
MOT DE L'AGENCE DE VENTE .....	16
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021-2022 .....	17
ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2022 .....	29

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

AVIS DE CONVOCATION .....	42
PROJET D'ORDRE DU JOUR .....	44
PROCÈS-VERBAL .....	45
ACTIVITÉS RÉALISÉES SUR LES PRIORITÉS D'ACTION 2021-2022 .....	51
PRIORITÉS D'ACTION 2022-2023 .....	53
RÉSOLUTIONS .....	54
NOTES .....	55

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

## DES PRODUCTEURS DE LAPINS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC



**Le lapin  
du Québec**

**Le 25 novembre 2022  
Érablière La Pente Douce**



Le 25 octobre 2022

## AVIS DE CONVOCATION AUX PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Madame,  
Monsieur,

Nous sommes heureux de vous inviter à l'assemblée générale annuelle (AGA) des producteurs visés par le Plan conjoint du Syndicat des producteurs de lapins du Québec qui se tiendra selon les indications suivantes :

<b>Date :</b>	<b>Le 25 novembre 2022</b>
<b>Heure :</b>	<b>Inscription : 8 h 30 Début de l'assemblée : 9 h 00</b>
<b>Lieu :</b>	<b>L'Érablière la Pente Douce 1549, route 122 Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0</b>

## AVIS DE CONVOCATION AUX MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Madame,  
Monsieur,

Nous sommes heureux de vous inviter à l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres du Syndicat des producteurs de lapins du Québec qui se tiendra selon les indications suivantes :

**DATE :** Le 25 novembre 2022  
**HEURE :** après l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint

## DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES

Vous trouverez ci-joint le projet d'ordre du jour.

Le déroulement de cette journée suivra la Procédure d'assemblée délibérante (Annexe II du *Règlement général du Syndicat des producteurs de lapins du Québec*) et les différents votes se prendront en fonction du *Règlement sur le droit de vote des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec*.

Un dîner de style table d'hôte mettant à l'honneur du lapin du Québec sera servi au coût de 20 \$ par personne. Afin de faire les réservations requises au traiteur, nous vous demandons de confirmer votre

présence auprès de Mme Laurianne Soucy par téléphone au 450 679-0540, poste 8391 ou par courriel à [lapins@upa.gc.ca](mailto:lapins@upa.gc.ca) avant le 15 novembre 2022.

N'hésitez pas à communiquer avec le SPLQ pour plus d'information.

Nous espérons que vous pourrez participer à cette assemblée et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Tessier', written over a horizontal line.

Maxime Tessier

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

Assemblée générale annuelle  
Le 25 novembre 2022  
Érablière La Pente Douce

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC		DURÉE (min.)
9 h	1. Ouverture de l'assemblée	5
9 h 05	2. Rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes	5
9 h 10	3. Lecture et adoption de l'avis de convocation	5
9 h 15	4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour	5
9 h 20	5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 novembre 2021	5
9 h 25	6. Mot du président du Syndicat	10
9 h 35	7. Mot de l'agence de vente	10
9 h 45	8. Présentation et adoption du rapport d'activité 2021-2022 et adoption du Plan d'action et des orientations 2022-2023	60
10 h 45	9. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice 2021-2022 9.1 Nomination d'un auditeur externe pour l'exercice 2022-2023	30
11 h 15	10. Divers	15
11 h 30	11. Levée de l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint du SPLQ	–

## PROCÈS-VERBAL

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Tenue le 5 novembre 2021

Par vidéoconférence

PRÉSENCES	
Amina Baba-Khelil, Union des producteurs agricoles (UPA)	Guillaume Bernard, Ferme de la Rivière Salvail senc.
Stephen Côté, Structure de concertation cunicole	Stefan Edberg Finisse, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
Catherine François, conseillère en productions avicole et cunicole	Clémentine Gombart, UPA
Karine Guillemette, Financière agricole du Québec (FADQ)	Nicolas Hamelin, Ferme Galyco
Lisa Higgins, UPA	Jean-Pierre Kack, Ferme du Lapin tendre
Frédéric Lagacé, Clapier Beurivage	Judith Lupien, Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)
Bernard Marsolais, Bélisle Solution-Nutrition	Julie Pagé, Ferme Besner Pagé
Martine Paul, Ferme du Lapin tendre	Béatrice Rimbaud, UPA
Tobby Roy, Tonasem	Lucas Sévigny, Ferme Laobec
Laurianne Soucy, UPA	Raphaël Tanguay, Ferme Jocelyn Tanguay
Maxime Tessier, Laprodéo inc.	Marlis Trachsel, Ferme Persévérance
Samuel Tremblay, RMAAQ	Patricia Turmel, Centre de référence en agriculture et en agroalimentaire du Québec (CRAAQ)
Marie-Soleil Turmine, Bélisle Solution-Nutrition	Yan Turmine, Bélisle Solution-Nutrition
Martine Veillette, La Terre de chez nous	Emily Voggenreiter, Agriculture et Agroalimentaire Canada

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Jean-Pierre Kack, président du Syndicat des producteurs de lapins du Québec (SPLQ), ouvre l'assemblée générale annuelle (AGA) des producteurs visés par le plan conjoint du SPLQ à 9 h 02 et souhaite la bienvenue aux producteurs et aux intervenants. Il évoque les intervenants présents et les remercie de leur présence.



## **2. RAPPEL DES RÈGLES DE PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES**

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Frédéric Lagacé et appuyée par M. Guillaume Bernard, il est unanimement résolu de ne pas procéder à la lecture des règles de procédures des assemblées délibérantes figurant à l'annexe II du Règlement général du SPLQ.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

L'avis de convocation est lu par M. Jean-Pierre Kack.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Toby Roy et appuyée par M. Julien Pagé, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation.

## **4. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est lu par M. Jean-Pierre Kack. Il précise que le point 7.1 sera enlevé, car les modifications des prélevés n'ont pas été étudiées par les membres du conseil d'administration (CA) et aucune résolution n'a été adoptée à ce sujet.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Martine Paul et appuyée par M. Toby Roy, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour comme présenté ci-dessous :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 novembre 2020
6. Mot du président du Syndicat
7. Présentation et adoption du rapport d'activités 2020-2021 et adoption du plan d'action et orientations 2021-2022
8. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice 2020-2021
  - a. Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice 2021-2022
9. Modifications au *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins*
10. Divers
11. Clôture de l'assemblée

## **5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 6 NOVEMBRE 2020**

M. Jean-Pierre Kack suggère aux participants de ne pas faire la lecture du procès-verbal, étant donné que celui-ci a été envoyé aux producteurs préalablement à l'AGA.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Maxime Tessier et appuyée par M. Frédéric Lagacé, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'AGA 2020 sans en faire la lecture.

## **6. MOT DU PRÉSIDENT**

M. Jean-Pierre Kack mentionne qu'il est devenu président pendant un contexte particulier, qu'est la pandémie de COVID-19. Ce contexte et les nombreux dossiers qui étaient en cours l'ont amené à s'impliquer plusieurs heures par semaine afin de réaliser diverses activités et de veiller au bon fonctionnement de l'organisation. Il remercie les membres du CA et les producteurs et productrices pour leur collaboration.

Il rappelle qu'au courant de la dernière année, plusieurs événements ont eu lieu, notamment l'évaluation périodique des activités de mise en marché du lapin, l'arbitrage du grief devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), la rencontre de négociation avec les acheteurs, l'abandon des activités d'abattage du lapin par l'Abattoir fédéral Ducharme et les différentes activités de promotion auxquelles le Syndicat a pris part, dont la copublicité avec Aliments du Québec et Trois fois par jour.

Dernièrement, M. Yan Turmine de Bélisle Solution-Nutrition a annoncé la résiliation du contrat de service concernant la gestion de l'agence de vente des producteurs de lapins du Québec. M. Jean-Pierre Kack indique que le SPLQ fera appel aux services de Mme Catherine François pour assurer la gestion de l'agence de vente.

Prochainement, une campagne promotionnelle aura lieu. M. Jean-Pierre Kack souligne que ce projet de promotion concertée est le fruit d'une aide financière octroyée par le MAPAQ dans le cadre du Programme de développement des marchés bioalimentaires et de la collaboration entre les acheteurs et les producteurs.

## **7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021 ET ADOPTION DU PLAN D'ACTION ET ORIENTATIONS 2021-2022**

### **Mot de l'agence de vente**

En ce qui concerne l'agence de vente, M. Yan Turmine mentionne que l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la demande est non négligeable, cela a engendré une baisse de la production. Malgré tout, le fonds de prévoyance a pallié cette baisse en conservant le prix payé aux producteurs tel quel. Depuis la dernière année, les producteurs ont grandement amélioré la qualité des lapins.

Durant l'année 2020-2021, l'agence de vente a participé avec le SPLQ à la préparation du dossier concernant le grief déposé par les membres du Comité des acheteurs. Les conclusions de cet arbitrage devant la RMAAQ rappellent que le respect des dispositions de la Convention de mise en marché du lapin de chair est essentiel pour la prospérité du secteur.

Comme le seul abattoir sous inspection fédérale au Québec effectuant l'abattage du lapin a cessé cette partie de ses activités, M. Yan Turmine avoue que la majorité des volumes va continuer à être envoyée à l'abattoir de Flinton, et ce, pour une longue durée. Cette situation porte le transport comme un enjeu prioritaire pour l'ensemble du secteur.

Quant au retour de la demande préCOVID-19, M. Yan Turmine a quelques inquiétudes par rapport à la reconstitution du cheptel.

Les projets de commercialisation de lapins en circuit court demeurent une avenue intéressante pour le secteur. En effet, M. Yan Turmine croit qu'il s'agit d'une solution de mise en marché des surplus de production.

M. Yan Turmine revient sur les quatre années de service au sein de l'agence de vente; il mentionne qu'il a eu beaucoup de plaisir à travailler avec les producteurs cynicoles.

M. Stephen Côté souhaite remercier M. Yan Turmine pour sa disponibilité et son partage de connaissances.

M. Julien Pagé salue également le travail de M. Yan et de Mme Marie-Soleil Turmine

M. Frédéric Lagacé remercie les deux intervenants pour leur travail et leur implication dans le secteur cynicole.

Mme Martine Paul se questionne quant à l'amélioration de la qualité des lapins, et elle aimerait connaître les indicateurs qui marquent ce changement. M. Yan Turmine explique qu'il y a moins de confiscation dans certains lots, cela signifie que le poids des lapins varie moins qu'avant.

### **Rapport des activités**

Mme Laurianne Soucy, secrétaire générale du SPLQ, présente le rapport d'activités 2020-2021. Tout d'abord, il y a eu 18 rencontres du CA au cours de la dernière année. La précédente AGA a eu lieu le 6 novembre 2020, compte tenu du contexte celle-ci s'est tenue par vidéoconférence.

Au 31 juillet 2021, 15 producteurs détenaient un total de 7 548 PPA, celles-ci étaient réparties en parts de production attribuées régulières, différenciées et producteur-acheteur. Afin d'ajuster l'offre et la demande, les PPA ont été réduites de 40 % depuis le 1<sup>er</sup> février 2021, cela dit les producteurs étaient autorisés en date du 31 juillet 2021 à produire un total de 4 160 PPA. En juin dernier, les administrateurs du SPLQ et les membres du Comité des acheteurs se sont rencontrés afin de négocier les prix du lapin.

Les négociations ont permis d'arriver à conclure une nouvelle entente de prix, l'augmentation des prix a été convenue de la manière suivante : dès le 1<sup>er</sup> septembre 2021, il y a une majoration de 0,10 \$ la livre (lb) et dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, une majoration de 0,05 \$/lb s'applique, à noter que les majorations sont au poids vif.

Les producteurs sont informés par l'entremise du bulletin Messenger cynicole, d'ailleurs cette année il y a eu deux publications en décembre 2020 et mai 2021. D'autres communications sont également envoyées par courriel aux producteurs.

Le président et les administrateurs ont représenté les producteurs devant plusieurs instances et organismes, comme le conseil général de l'UPA, le MAPAQ et la RMAAQ. Il y a eu, entre autres, en mars 2021 la séance publique dans le cadre de l'évaluation périodique dont celle-ci est réalisée tous les 5 ans. Puis, en avril dernier un arbitrage devant la Régie à propos d'un grief déposé par le Comité des acheteurs. À l'issue de cet arbitrage, la Régie a rejeté le grief et a procédé à l'homologation de la Convention de mise en marché du lapin de chair signée par le SPLQ et le nouvel acheteur.

D'autres projets ont eu lieu durant la dernière année, notamment : l'agent de développement pour l'amélioration de la coordination sectorielle; il s'agit de M. Stephen Côté, lequel a été engagé lors des deux premières années du projet afin de coordonner la dynamisation de la Table, la réalisation des actions prioritaires et l'organisation du projet dans son ensemble, la copublicité avec Aliments du Québec et Trois fois par jour ce qui a permis d'obtenir une recette originale à base de lapins qui a été présentée de plusieurs façons soit en photos ou en vidéos sur différentes plateformes. Cela a donné une visibilité importante pour le produit auprès de milliers d'abonnés. Un autre projet a commencé et il est toujours en cours il s'agit de celui de la promotion concertée de la filière cunicole pour la valorisation du lapin du Québec dont le SPLQ et le Comité des acheteurs participent à la mise en œuvre d'une campagne promotionnelle avec les services de CRI Agence. Un autre projet regroupant plusieurs secteurs de production, dont le lapin, les grands gibiers, les canards et les chèvres, est en cours de réalisation, il vise à effectuer un plan de commercialisation avec l'expertise du groupe AGÉCO.

Mme Marie-Soleil rend compte des activités réalisées par l'agence de vente, notamment le jumelage, la facturation aux acheteurs et le paiement aux producteurs, le prix et le transport. Comme plusieurs éléments ont déjà été mentionnés, elle répond aux questions des producteurs concernant la transmission des informations. Elle mentionne qu'il arrive que les rapports des acheteurs manquent d'information, et que cela nécessite beaucoup de va-et-vient de validation d'informations entre l'agence de vente, les acheteurs et la Direction des finances de l'UPA. Ce manque d'information ralentit le processus de facturation aux acheteurs et le paiement aux producteurs. Mme Marie-Soleil Turmine ajoute que l'enjeu principal actuellement est le transport, et que l'agence de vente essaye d'harmoniser les ententes entre les transporteurs et les producteurs avec les jumelages. M. Maxime Tessier intervient sur le sujet en mentionnant que les longues distances pour aller jusqu'à l'abattoir à Flinton affectent la qualité des lapins, chaque semaine des volumes non négligeables de lapins sont condamnés. M. Jean-Pierre Kack indique que les services-conseils pourraient aider à trouver des solutions.

Mme Laurianne Soucy présente les priorités d'action pour 2021-2022. Elle rappelle que les priorités d'action ont été déterminées lors de l'AGA des membres, en 2020, à partir du Plan stratégique 2017-2022. Les actions réalisées lors de la dernière année se sont ainsi principalement articulées autour des quatre cibles et des principaux objectifs. En lien avec la coordination sectorielle et le soutien de l'État, il y a eu la mise en place d'un projet de promotion concertée de la filière cunicole pour la valorisation du Lapin du Québec. Ce dernier est une collaboration entre le SPLQ et le Comité des acheteurs, les deux parties participent aux activités de réalisation pour la mise en œuvre de la campagne promotionnelle, et ce, avec l'accompagnement de CRI Agence, l'agence marketing mandatée pour le projet. Puis, les rencontres de la Table de concertation cunicole ont permis de dynamiser les relations entre les acteurs du secteur, en partie, grâce au travail de l'agent de développement. Quant à la prospérité des entreprises de production, la tenue d'ateliers cuniques collectifs animés par l'agronome du Réseau Agriconseils de la Montérégie permet d'aborder des thèmes intéressants de la production. La présentation des résultats de l'étude des coûts de production du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture a permis d'en tirer plusieurs constats, notamment que huit entreprises se partageaient près de 70 % des lapins mis en marché et que la reproduction était le résultat de l'insémination artificielle à 70 %. La charge variable la plus importante était et demeure l'alimentation, influençant à la baisse la marge bénéficiaire. Comme pistes de solution pour améliorer la productivité, il a été soulevé dans l'étude de réduire le temps d'engraissement et de recourir aux services d'un conseiller technique afin de faire le point avec lui pour convenir des objectifs à court, moyen et long terme. Pour ce qui est de l'efficacité de la mise en marché et de l'abattage, il a été convenu de compiler les données du transport vers Flinton pour étudier les différents scénarios d'un transport semi-organisé. La dernière cible étant la promotion des produits de lapins québécois, le SPLQ a remporté un concours

offrant une copublicité avec Aliments du Québec et Trois fois par jour, de cette publicité la recette de « Lapin braisé à la bière blonde » a mis en valeur le lapin du Québec sur différentes plateformes et réseaux sociaux. Le SPLQ a convenu une entente de partenariat avec Aliments du Québec.

À propos du plan d'action, le choix des actions prioritaires pour 2021-2022 s'est effectué à partir du Plan stratégique du secteur cunicole québécois 2017-2022. Rappelons que ce plan a retenu quatre grandes cibles sur lesquelles les acteurs du secteur travailleront au cours des prochaines années. Il est question de la coordination sectorielle et du soutien de l'État, la prospérité des entreprises de production, l'efficacité de la mise en marché et de l'abattage et finalement la promotion des produits de lapins québécois. Les prochaines actions prévues sont la reconduction du projet d'agent de développement pour l'amélioration de la coordination sectorielle pour une troisième année pour lequel le dépôt a été fait en août dernier — la continuité de la tenue des ateliers cunicoles collectifs — l'évaluation des scénarios de transport organisé et la réalisation de la campagne promotionnelle débutant à la fin 2021 et se terminant à la fin 2022.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Marlis Trachsel et appuyée par Mme Martine Paul, il est unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2020-2021.

## **8. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2020-2021**

Mme Béatrice Rimbaud, directrice de la Direction des finances de l'UPA, présente les états financiers. Concernant le bilan financier, celui-ci représente la situation telle quelle en date du 31 juillet 2021. Elle précise que l'actif débiteur est élevé, car il y a eu par la suite un paiement aux producteurs. L'actif est supérieur au passif, mais elle indique que toutes les sommes sont prévues pour la réalisation de projets spécifiques dont le SPLQ a reçu des aides financières de différents programmes gouvernementaux. Outre ces sommes, le SPLQ est déficitaire et toute la liquidité disponible est utilisée pour payer les producteurs d'une semaine à l'autre. La dette à long terme a augmenté, il s'agit d'un prêt de 60 000 \$ pour lequel le remboursement de 40 000 \$ doit être fait avant le 31 décembre 2022 afin de bénéficier de la portion de 20 000 \$, laquelle deviendrait une subvention.

M. Yan Turmine se questionne sur la gestion du fonds de réserve, rappelons que ce fonds provient du 0,05 \$ par livre de lapin prélevé du prix payé aux producteurs. Mme Béatrice Rimbaud précise qu'aucune somme de ce fonds n'est utilisée. Elle mentionne que la conciliation des comptes s'effectue en fonction des ordres du SPLQ. Il demeure la responsabilité du CA de décider de l'usage du fonds de réserve.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Maxime Tessier et appuyée par M. Frédéric Lagacé, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers 2020-2021.

## **9. NOMINATION D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE 2021-2022**

Le CA recommande de poursuivre l'audition des finances du SPLQ à l'aide d'une mission d'examen, à l'instar de ce qui a été fait pour 2020-2021, et de continuer la collaboration avec la firme Beauregard et Brault.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Martine Paul et appuyée par M. Frédéric Lagacé, il est unanimement résolu de renouveler le mandat pour la mission d'examen 2021-2022 par la firme Beaugard et Brault.

## **10. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LES PARTS DE PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ DES LAPINS**

M. Jean-Pierre Kack rappelle qu'en 2019, il avait été résolu de remplacer la définition du lapin différencié du Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins par la définition prévue à la Convention de mise en marché du lapin de chair, de préciser les modalités quant à l'ajustement des frais de mise en marché, réviser le nombre maximal de parts de production d'un producteur-acheteur, modifier la période de référence de mise en production des parts de production intérimaires et revoir la terminologie pour la valeur des lapins congelés et entreposés. En 2020, quelques modifications de 2019 ont évolué, par exemple, au lieu de revoir le nombre maximal de PPA producteur-acheteur, il a plutôt été suggéré de supprimer cette limite. Ensuite, il a été résolu de changer le nombre de semaines pour la prévision des livraisons de lapins, de regrouper les volumes livrés du producteur-acheteur, de supprimer et remplacer la notion de parts de production intérimaires et de créer un fonds de prévoyance. Pour arrimer toutes les modifications et surtout le changement de notion concernant les parts de production intérimaires par de nouvelles parts de production attribuées, il a été nécessaire de faire une refonte complète du Règlement. M. Maxime Tessier précise que la refonte a été réalisée en fonction des éléments proposés.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Julien Pagé et appuyée par Mme Martine Paul, il est unanimement résolu de déposer le projet de modifications réglementaires à la RMAAQ.

## **11. DIVERS**

Aucun point n'est abordé.

## **12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Maxime Tessier et appuyée par M. Julien Pagé, il est unanimement résolu de lever la séance de l'AGA des producteurs visés par le plan conjoint du SPLQ à 10 h 59.

## MOT DU PRÉSIDENT

Chères productrices et producteurs,

Comme je l'avais promis l'année dernière lors de l'assemblée générale nous avons fait faire l'analyse de la structure actuelle de la mise en marché du lapin. La Direction recherche et politiques agricoles de l'UPA a été chargée de réaliser un diagnostic et une analyse du fonctionnement et de la structure de financement des activités du Plan conjoint et de l'agence de vente. La structure nous coûte très chère et on doit se questionner sur les possibilités d'amélioration et/ou remplacements. Le Conseil d'administration du SPLQ a entamé une réflexion à ce sujet afin de proposer une recommandation aux membres du Syndicat.

Nous savons tous qu'il faut de la résilience pour être producteur agricole et les dernières années nous l'ont bien prouvé. Ça n'a pas été facile et malgré tout nous avons encore une base de producteurs solides. On doit se traiter comme des partenaires et non pas comme des compétiteurs pour la suite. Nous sommes la seule structure de production de lapins d'envergure en Amérique du Nord. Chacun de notre côté, nous serions seuls, et devrions subir toutes les conséquences des variations de la demande et de l'offre, de l'humeur des acheteurs, etc. Ensemble nous pouvons négocier les prix (comme lors des périodes de forte volatilité des prix des intrants), faire face à des situations telle la pandémie, développer des moyens efficaces de gestions des volumes, faire de la promotion et de la publicité à des niveau bien plus porteurs que par nous-même, etc.

Sur ce dernier point, nous devons absolument continuer la promotion. Les consommateurs doivent continuer de voir du lapin cuisiné de belle façon, selon les nouvelles tendances. Ils ne doivent pas oublier notre super protéine et surtout ne pas oublier que cet animal est sur la planète pour nous servir à bien manger !!!

Je désire remercier tous les administrateurs du SPLQ avec qui il est facile de travailler et qui sont vraiment disponibles pour faire avancer le secteur et solutionner les enjeux.

Sur ce je vous souhaite une bonne journée, efficace et constructive !

Bonne assemblée!

Le président,



Maxime Tessier

## MOT DE L'AGENCE DE VENTE

La situation pandémique des dernières années a fait en sorte que le marché n'a pas repris comme avant cette période. Ceci s'explique, entre autres, par le fait que la hausse du coût des intrants a eu des impacts non négligeables sur toute la chaîne. Face à ce constat, et en collaboration avec les producteurs, la production a été revue à la baisse pour la saison estivale afin d'être au même niveau que les demandes des acheteurs. De plus, aucun surplus de production n'a été enregistré depuis près d'un an. En 2021, ce sont 145 765 lapins qui ont été livrés aux acheteurs. Nous pouvons espérer que les trois derniers mois de l'année 2022, soit les plus importants pour le secteur en termes de demande, permettent d'atteindre le cap des 200 000 lapins vendus pour la présente année.

L'abattage des lapins au niveau fédéral, se faisant uniquement en Ontario depuis août 2021, fait en sorte que le transport pour se rendre à cet abattoir est parfois plus difficile à réaliser. La logistique de jumeler les producteurs sur les transports, en tenant compte de la distance entre chacun de ceux-ci, occasionne des frais supplémentaires aux producteurs et aux acheteurs. La hausse du coût des intrants et le manque de main-d'œuvre entraînent des répercussions sur le transport qui est fait auprès de la filière. Aussi, l'abattoir de Finton a eu des problématiques reliées aux conditions climatiques, faisant en sorte qu'elle a dû annuler ses opérations pendant une semaine en mai dernier. Une semaine de fermeture en début d'année et une autre en saison estivale pour au total de trois semaines de production qui n'ont pas eu lieu jusqu'à ce jour. Ceci a amené des complications supplémentaires au niveau des transports, étant donné les capacités limitées des transporteurs.

L'abattage de lapins dans un établissement sous inspection fédérale pourrait voir le jour à la fin de l'année 2022 grâce au projet du petit abattoir. Ceci pourra permettre de passer une petite partie de l'abattage au Québec au lieu de l'Ontario. Le développement de ce projet se poursuivra en 2023.

Pour ce qui est des jumelages hebdomadaires, une moyenne de 3 869 lapins en 2022 versus une moyenne de 3 308 lapins en 2021, pour la période de janvier à septembre, est observée.

Les enjeux du secteur demeurent le transport vers l'abattoir, la fragilité de l'abattage unique en Ontario et les hausses des intrants avec la rareté de main-d'œuvre qui ont des impacts à tous les niveaux.

La filière cunicole a certainement des défis de taille qui se pointent à l'horizon et les acteurs de la filière doivent se rassembler et travailler d'un commun accord afin de réunir leurs forces et faire face aux nouveaux défis des marchés.

Bonne assemblée!

*Catherine François, agr.*



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021-2022

## 1. LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Le Syndicat des producteurs de lapins du Québec (SPLQ) est un organisme syndical, non gouvernemental, représentant les producteurs de lapins du Québec. Il fut fondé en 1979 pour et par les éleveurs de lapins.

Les principaux objectifs du SPLQ sont :

- l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques et sociaux de ses membres et producteurs;
- de regrouper les producteurs de lapins et leur donner les moyens d'étudier leurs problématiques, de proposer des solutions et de défendre l'intérêt général de leur profession;
- d'obtenir, pour l'ensemble des producteurs, les conditions de mise en marché les plus avantageuses;
- d'ordonner la production afin d'obtenir un produit de qualité pour rencontrer les exigences et les besoins du marché;
- d'organiser des activités de promotion des produits de lapins et d'accentuer la recherche de nouveaux débouchés;
- d'informer régulièrement les producteurs de lapins sur les questions de production et de mise en vente des lapins.

Le Plan conjoint, en vigueur depuis 1991, est administré par le SPLQ. Il dispose de tous les pouvoirs conférés par la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* pour organiser une mise en marché ordonnée des lapins. Comme office, le SPLQ est responsable de l'application du Plan conjoint et des règlements associés.

Depuis décembre 2021, Mme Catherine François s'occupe du côté opérationnel de l'agence de vente. Le produit visé est le lapin mis en marché sous la surveillance et la direction du SPLQ, conformément aux règlements et aux conventions de mise en marché approuvés et homologués par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). Ainsi, l'agence de vente est le seul intermédiaire par lequel peuvent s'approvisionner tous les acheteurs.

Le SPLQ est affilié à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

## 2. L'ORGANISATION

### 2.1 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) est formé de cinq producteurs membres en règle du SPLQ. Les mandats des administrateurs sont d'une durée de trois ans, répartis selon le tableau suivant :

NOM	POSTE		ANNÉE D'ÉLECTION
<b>Frédéric Lagacé</b> Saint-Gilles	N° 1	Vice-président	2018
<b>Maxime Tessier</b> Saint-Tite	N° 2	Président	2019
<b>Guillaume Bernard</b> La Présentation	N° 3	Administrateur	2020
<b>Jean-Pierre Kack</b> Lévis	N° 4	Administrateur	2019
<b>Marlis Trachsel-Bernhard</b> Saint-Germain-de-Grantham	N° 5	Administratrice par intérim	2020

Au cours de la dernière année financière, le CA du SPLQ s'est réuni à 19 reprises par vidéoconférence.

Les membres du CA se sont partagé les dossiers de la manière indiquée dans le tableau ci-dessous et ont œuvré en collégialité afin d'aborder les enjeux concernant le fonctionnement de l'organisation, la mise en marché, la production de lapins et la promotion. Deux comités ont été ajoutés en cours d'année pour faire avancer des dossiers d'actualité, soit « Évaluation périodique » et « Transport ».

### COMITÉS ET PARTAGE DES DOSSIERS 2021-2022

Comités	Jean-Pierre Kack	Maxime Tessier	Guillaume Bernard	Marlis Bernhard-Trachsel	Frédéric Lagacé
Exécutif		X	X		
Finances	X	X	X	X	X
Négociation et mise en marché	X	X			X
Promotion, étude de marché et produits finis		X	X		X
Relation avec l'Ontario		X			
Structure de concertation (Table)		X			
Préparation AGA-AGS, projets, communications	X	X	X	X	X
Comité évaluation du cahier des charges		X			
Santé Canada		X			

Comités	Jean-Pierre Kack	Maxime Tessier	Guillaume Bernard	Marlis Bernhard-Trachsel	Frédéric Lagacé
Développements stratégiques	X	X	X	X	X
Journées thématiques		X	X		X
Représentant au CRAAQ	X				
Stratégie Bien-être animal - MAPAQ	X				
Suivi des nouveaux producteurs et mentorat		X	X		X
Code canadien et production biologique		X			
Analyse et revue des règlements et Convention		X			X
Évaluation périodique	X	X	X	X	X
Transport			X	X	X
Site Web et réseaux sociaux			X		X

## 2.2 L'assemblée générale annuelle

Le 5 novembre 2021 se tenait, par vidéoconférence, l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint et l'AGA des membres du SPLQ. La rencontre a été l'occasion pour les producteurs de discuter des activités réalisées par leur organisation, de connaître la vision et les priorités d'action pour l'année à venir et d'échanger sur le développement du secteur.

Les producteurs ainsi que les participants ont pu prendre connaissance des rapports d'activité et financiers pour l'exercice 2020-2021. Des résolutions en lien avec des modifications à apporter au *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* ont été prises concernant, notamment, les parts de producteur-acheteur, les parts de production intérimaires, le transport, l'uniformité des carcasses et les délais en ce qui concerne l'insémination et la mise en marché des lapins.

Les producteurs et les participants ont également été informés des actions réalisées en lien avec la planification stratégique 2017-2022 et les orientations pour l'année à venir ont été déterminées. Les activités de mise en marché réalisées par l'agence de vente ont été abordées.

M. Paul Doyon, deuxième vice-président de l'UPA, a pris la parole pour souligner le bon travail des membres du CA et la mobilisation des producteurs. Il a aussi fait le point sur les dossiers d'actualité de l'UPA, notamment en lien avec la Politique bioalimentaire du MAPAQ, le bien-être animal et les médicaments vétérinaires, la fiscalité agricole et l'environnement. Il a également été question du Plan de financement de l'UPA. Il a enfin réitéré l'appui de l'UPA au fonctionnement de l'organisation et aux activités de mise en marché.

## 2.3 Le personnel

La gestion de l'agence de vente est assurée par Mme Catherine François, conformément à l'entente de services avec le SPLQ. L'UPA, par l'entremise de l'aide aux groupes de la Direction recherches et politiques agricoles, offre un support, conformément à l'entente établie entre les deux parties. Cette dernière détermine, notamment, un nombre d'heures de travail pour les deux employés attitrés au SPLQ, soit l'agent de projet agissant comme secrétaire général et l'adjointe administrative en charge du secrétariat.

Le service des finances de l'UPA assure la comptabilité, notamment la production des états financiers, la facturation aux acheteurs et les paiements aux producteurs, selon les indications des gestionnaires de l'agence de vente.

## 2.4 Le financement de l'organisation

Le *Règlement sur les contributions des producteurs de lapins* et le *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* prévoient des prélèvements pour chaque lapin livré par les producteurs. Depuis mars 2012, les contributions pour soutenir l'organisation et assurer la réalisation des activités sont de :

<b>Plan conjoint</b>	0,42 \$/lapin
<b>Mise en marché</b>	0,072 \$/lapin
<b>Agence de vente</b>	10 \$/transaction

Notons que le Syndicat poursuit le plan de remboursement de sa dette envers l'UPA.

## 3. LA MISE EN MARCHÉ ET LES REPRÉSENTATIONS POUR L'ANNÉE 2021-2022

### 3.1 La mise en marché

#### ➤ La gestion des parts de production

Le *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* prévoit la gestion des parts de production, la mise en marché des lapins, les pénalités et les sanctions ainsi que les règles de gestion et de paiement de surplus.

À chaque réunion du CA, le Syndicat évalue l'état de la production et de la demande des acheteurs. Il prend connaissance des ajustements des parts de production attribuées (PPA) au terme des intervalles et considère l'émission de parts de production ou la réduction des parts de production existantes.

Le CA doit juger du niveau de production réelle pour déterminer si la demande des acheteurs sera satisfaite. Les administrateurs doivent aussi évaluer les éventuels besoins des acheteurs en dépit des demandes hebdomadaires assez variables et du fait que ces derniers ne s'engagent que sur une année d'achat.

Ce faisant, au 31 juillet 2022, ce sont 14 producteurs qui détenaient un total de 7 320 PPA, parts de production attribuées différenciées (PPAD) et producteur-acheteur (PPA-PA), réparties comme suit :

- 6 474 PPA
- 831 PPAD
- 15 PPA-PA

Dans l’optique de pallier la pénurie de lapins anticipée pour la période des fêtes de l’année 2022, il a été convenu que la mise en marché des lapins ainsi produits serait à hauteur de 100 % dès le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

### ➤ **Négociation avec les acheteurs**

Le comité de négociation du SPLQ discute régulièrement de meilleures conditions qu’il croit pouvoir obtenir des acheteurs. Au cours de l’exercice, le Syndicat a mis en application la *Convention de mise en marché du lapin de chair* comme homologuée en 2020. Le 22 juin 2022, les administrateurs du SPLQ et les membres du Comité des acheteurs se sont rencontrés afin de négocier les prix du lapin. Les négociations avec les acheteurs se sont avérées bénéfiques et trois éléments sont notamment à retenir :

#### 1) La collaboration des deux parties

Les acheteurs ont fait parvenir, le 6 mai 2022, leurs engagements d’achats minimaux 2022-2023. Par rapport à la période précédente, les engagements annuels ont augmenté de 6 %.

#### 2) La volonté des deux parties de collaborer dans les différents projets en cours, dont le projet de promotion mené dans le cadre du Programme de développement des marchés bioalimentaires et la mise à jour du Plan stratégique cunicole québécois

Les acheteurs, comme les producteurs, sont du même avis que la promotion est une manière de faire connaître et de rendre accessible les produits de la viande de lapin en informant les consommateurs des atouts nutritionnels et des façons d’apprêter le lapin.

#### 3) L’entente de prix 2022-2023

Les membres du Comité des acheteurs et les administrateurs du SPLQ ont convenu des prix suivants pour les périodes définies ci-dessous :

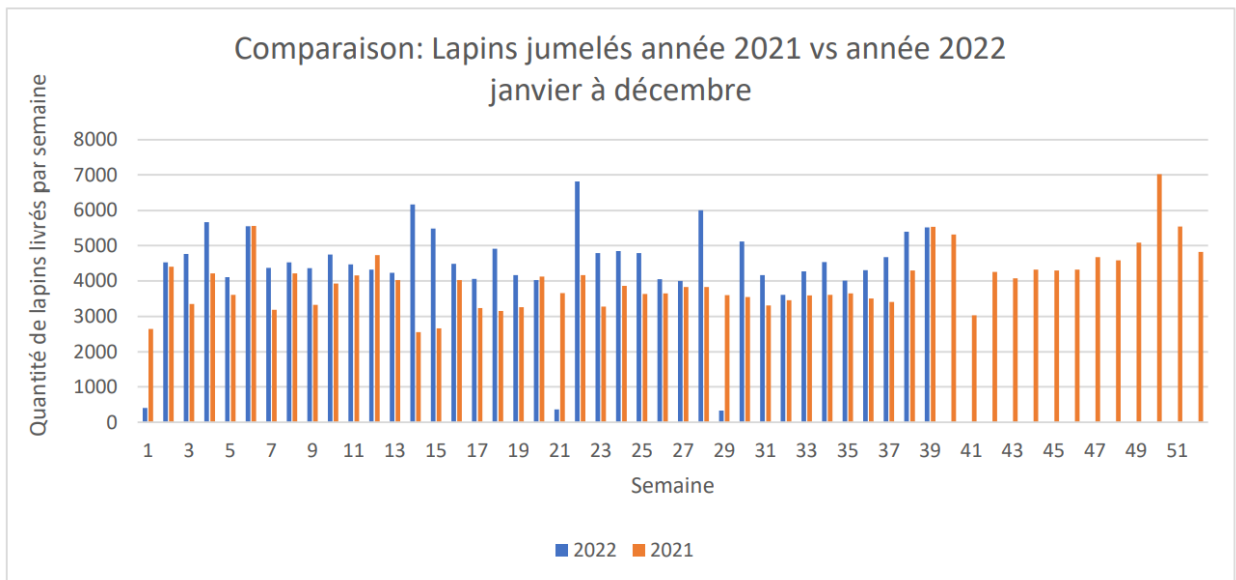
Description	Catégorie	Prix		\$ du kg carcasse	Date d’application
		\$/lb	\$/kg		
Réguliers	5.20 lb et plus 2.36 kg et plus	2.20	4.85	8.98 (Entre 1.25 kg et plus)	12 septembre 2022
		2.30	5.07	9.38 (Entre 1.25 kg et plus)	9 janvier 2023

Malgré cette augmentation, mentionnons qu’au départ, la demande initiale du SPLQ était une majoration de 0,30 \$ par livre du prix actuel payé aux producteurs. Cette augmentation reflète

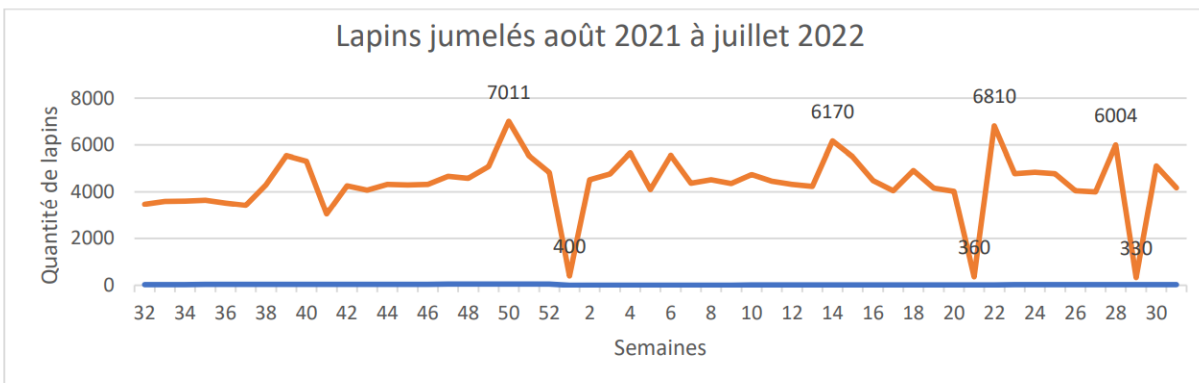
réellement les besoins des producteurs pour continuer à produire et à faire face aux hausses des coûts de production.

## 🔄 Jumelage

Comme illustrée dans les graphiques ci-dessous, la tendance des lapins jumelés est à la hausse par rapport à celle de l'année précédente. En effet, cela s'explique par la COVID-19, qui a influencé la demande pour l'année 2021. De janvier à décembre 2021, un total de 190 307 lapins a été livré. Pour la période de janvier à septembre 2021, ce sont 129 003 lapins qui ont été livrés aux acheteurs. Pour la même période de 2022, ce sont 150 902 lapins qui ont été livrés. Ceci représente une augmentation de 14,5 % pour cette période.



Au cours des semaines 1, 21 et 29, des creux importants sont observés par rapport aux lapins jumelés. Ceci s'explique en partie par la fermeture de l'abattoir de Flinton, qui a eu lieu aux mêmes périodes.



L'agence de vente suit de près les variations des sorties des producteurs. Ce suivi est réalisé aux six semaines et a pour objectifs de faire respecter au mieux les parts de production attribuées, de garder l'équité entre chaque producteur et d'éviter les fluctuations entre chaque semaine.

### ➤ Facturation aux acheteurs et paiement aux producteurs

La saisie des données fournies par les acheteurs et les abattoirs est effectuée par les responsables de l'agence de vente et par les services comptables de l'UPA afin de produire les factures aux acheteurs et les paiements aux producteurs. Certains acheteurs demandent à payer les producteurs au rendement carcasse. Ce mode de paiement est plus juste et reconnaît une valeur aux lapins de qualité. Selon les producteurs qui obtiennent un paiement sur cette base, ce mode de paiement est plus équitable, puisqu'il permet le paiement des lapins en fonction des kilos de chair livrés.

### ➤ Les prix

Comme prévu dans la Convention, les lapins livrés sont payés au prix établi en fonction de la classe de poids. L'article 61 du *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* stipule que le Syndicat verse aux producteurs un prix provisoire, par catégorie de lapins, pour les lapins mis en marché, conformément à la confirmation du Syndicat et aux parts de production émises. Ce prix est calculé selon les revenus de ventes et les dépenses anticipées pour la mise en marché des lapins pendant l'intervalle durant lequel s'effectue la livraison. Le prix provisoire est réajusté au besoin pendant un intervalle donné.

Tout au long de l'année financière 2021-2022, le prix provisoire a varié à quelques reprises. Il était à 1,85 \$/lb pour tout le mois d'août 2021, puis il s'est établi à 1,95 \$/lb du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2021. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le prix provisoire a été fixé à 2,00 \$/lb. Ainsi, l'acheteur paie les lapins réguliers qui lui sont livrés au prix de 2,05 \$/lb, et 0,05 \$/lb est versé au Fonds de réserve servant à maintenir le prix provisoire payé au producteur lors des ventes de lapins à prix réduit.

Lorsque le Syndicat n'a pas à effectuer de ventes de lapins à prix réduit et qu'un surplus important est généré au Fonds de réserve, il rembourse périodiquement aux producteurs les montants accumulés dans ce fonds au prorata du nombre de lapins livrés durant la période visée.

Une partie du Fonds de réserve a été utilisée pour permettre aux producteurs de continuer à percevoir un prix provisoire de 2,00 \$/lb entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août 2021, alors qu'un rabais a été consenti aux acheteurs afin de les encourager à respecter leur engagement annuel et à se procurer un volume de lapins supplémentaire. Ainsi, tout acheteur ayant respecté son engagement annuel, qui a acheté un minimum de 300 lapins par semaine tout au long de la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 jusqu'au 30 avril 2022, qui a maintenu son volume d'achat d'au moins 90 % de son engagement annuel pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2022 et qui s'est engagé à augmenter celui-ci de 7 % pour 2022-2023, une réduction de 0,05 \$/lb a été consentie pour tous les lapins achetés lors de la période estivale.

Pour l'année à venir, il a été convenu avec les membres du Comité des acheteurs qu'à partir du 12 septembre 2022 et jusqu'au 8 janvier 2023, les lapins vendus seront facturés à 2,20 \$/lb et ensuite, il y aura une hausse supplémentaire de 0,10 \$/lb à partir du 9 janvier 2023.

### 🔗 Le transport

Pour l'année 2021-2022, les lapins ont été livrés à deux abattoirs, soit une au Québec (Abattoir Rolland Pouliot & Fils inc. [provincial]) et une en Ontario (Abattoir Flintshire Farms inc. [fédéral]). La majorité des volumes est livrée jusqu'en Ontario, en moyenne près de 85 % des lapins sont abattus à chaque semaine en Ontario.

Pour les voyages vers Flinton, le coût et la gestion du transport sont présentement partagés entre l'acheteur et les producteurs. Certaines contraintes sont toujours présentes pour le transport, ce qui entraîne des conséquences sur le jumelage. En effet, les préférences ou les difficultés particulières de chaque producteur s'ajoutent aux contraintes des abattoirs et des transporteurs disponibles. L'agence de vente suggère à tous producteurs de s'assurer d'avoir une entente avec au moins un transporteur pour chaque journée de livraison, dans l'éventualité d'une confirmation de livraison à cette journée.

Le transport pour les lapins vendus aux États-Unis est géré par l'agence de vente, laquelle mandate soit le producteur ou un transporteur externe pour effectuer le transport. Les coûts sont transigés par l'agence de vente, qui s'assure du bon fonctionnement du transport, celui-ci étant facturé par le biais du SPLQ au producteur et à l'acheteur.

## 3.2 L'information aux producteurs

### 🔗 Le *Messageur cunicole* et le site Internet

Deux éditions du *Messageur cunicole* ont été acheminées aux producteurs et aux intervenants en novembre 2021 et mai 2022. Les publications ont permis de tenir informés les lecteurs de l'avancée de certains projets, entre autres, le projet de promotion concertée de la filière, la reconduction du mandat de l'agent de développement et la mise à jour du Plan stratégique du secteur cunicole.

En raison des priorités de travail et des ressources limitées, le SPLQ n'a pas été en mesure de mettre à jour son site Internet ([www.lapinduquebec.qc.ca](http://www.lapinduquebec.qc.ca)). Dans le cadre du projet de promotion concertée, un autre site ([www.festindelapin.com](http://www.festindelapin.com)) a été mis en ligne à l'occasion du lancement de la campagne Lapin du Québec.



## 👉 Notes aux producteurs et informations générales

Le Syndicat émet fréquemment des notes aux producteurs les informant de l'évolution de la mise en marché et des activités en cours. Il répond également régulièrement à toutes les demandes d'information pertinente provenant des producteurs et des différents intervenants intéressés par le secteur cunicole.

### 3.3 Les représentations et les relations avec divers organismes

Le Syndicat s'implique régulièrement dans des activités de représentation susceptibles d'engendrer des impacts positifs pour les producteurs de lapins. Les administrateurs s'assurent, entre autres, que les besoins des producteurs sont connus et que les priorités d'action du Syndicat soient comprises par les intervenants du secteur. Pour y parvenir, les administrateurs se partagent, en début d'année, le suivi des dossiers (voir le tableau *Comités et partage des dossiers 2021-2022*, aux pages 18 et 19).

Le président et les administrateurs ont ainsi représenté les producteurs devant plusieurs instances et plusieurs organismes comme le conseil général de l'UPA, le MAPAQ, la RMAAQ, la FADQ, le CECPA et bien d'autres.

## 👉 L'Union des producteurs agricoles

L'UPA représente tous les producteurs agricoles et le SPLQ y est affilié. Conséquemment, le Syndicat occupe un siège au conseil général de l'UPA. Il est ainsi en mesure de faire valoir les besoins des producteurs et d'améliorer les perceptions du secteur auprès de ses pairs.

L'appui et l'expertise de l'UPA sont essentiels et même vitaux pour le secteur cunicole, considérant qu'elle soutient les producteurs de lapins et le développement de nouvelles productions. Le Syndicat est présent aux séances provinciales sur la vie syndicale et sur les différentes tables de travail qui traitent de la mise en marché collective et de l'action associative.

## 👉 Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

À différents moments au cours de l'année, les administrateurs se sont entretenus avec les responsables du MAPAQ, afin d'échanger sur le potentiel de développement du secteur, de ses besoins en appui financier et politique ainsi que de connaître davantage les attentes gouvernementales. Pour l'élaboration du Portrait diagnostique sectoriel de l'industrie cunicole du Québec, le SPLQ a collaboré à plusieurs reprises avec les responsables du MAPAQ. Ce présent Portrait a permis de dresser un profil évolutif et comparatif du secteur cunicole. Les informations à retenir sont les suivantes :

- Les priorités de recherche et d'innovation du secteur sont l'amélioration de la production ainsi que l'accroissement de l'efficacité de la mise en marché, de l'abattage et de la transformation;
- La coordination des jumelages hebdomadaires est un défi récurrent pour le secteur;
- Au niveau du transport, la dispersion géographique des éleveurs et la continuité de l'abattage en Ontario pour la majorité de la production québécoise posent des défis importants pour l'organisation du transport;
- Le coût de l'alimentation, la faible productivité des lapines et leurs performances alimentaires sont les principaux paramètres qui affectent la rentabilité et la compétitivité des entreprises.

La dynamisation de la Table de concertation cunicole, grâce à un soutien financier du MAPAQ, a notamment permis d'être en contact étroit avec plusieurs responsables du secteur afin de trouver des solutions durant la période de transition entre l'annonce de l'arrêt de l'abattage de lapins par l'Abattoir Ducharme et la redirection de la majorité des volumes de lapins abattus à Flintshire Farms, à Flinton.

### ➤ La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

La RMAAQ est l'organisme chargé d'assurer l'application des lois et des règlements touchant à la mise en marché. Le président et la permanence du Syndicat s'assurent de la bonne collaboration avec la RMAAQ.

Les documents réglementaires à jour sont disponibles ici :

- *Règlement général du SPLQ* :  
[www.rmaa.qc.ca/fileadmin/DocuCentre/Decision/2019/11540.pdf](http://www.rmaa.qc.ca/fileadmin/DocuCentre/Decision/2019/11540.pdf)
- *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* :  
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cr/M-35.1,%20R.%20214.1.pdf>

### ➤ La Financière agricole du Québec

L'état de la production, du marché et du secteur cunicole québécois a été fréquemment partagé avec la FADQ, notamment dans le cadre des rencontres de la Structure de concertation cunicole. Son soutien est vital pour l'établissement et la consolidation d'entreprises cunicoles professionnelles respectant les dernières normes en matière de santé et de bien-être animal. Grâce à l'appui financier et logistique de la FADQ, dans le cadre du Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques, une étude technico-économique du secteur cunicole québécois a pu être réalisée par le CECPA. Les résultats ont été présentés le 19 avril 2021 devant 14 participants de la filière.

### ➤ La Table de concertation du secteur cunicole

Présidée par M. Marcel Savoie de Cunico Itée et appuyée par M. Steve Côté, agent de développement, la Table de concertation du secteur cunicole s'est penchée, en 2021-2022, sur une multitude d'enjeux en lien, notamment, avec l'accès à des services-conseils pour les producteurs et le transport.

## 4. LES ACTIVITÉS 2021-2022 ET LES PROJETS 2022-2023

Bien que les ressources financières du Syndicat soient limitées pour la réalisation d'activités, notamment de promotion et de recherche ainsi que pour la mise en œuvre de projets divers, ces thématiques constituent toujours des priorités d'action. La dernière année n'a pas fait exception. En effet, plusieurs projets ont vu le jour durant l'année 2021-2022.

### 4.1 Projets

#### ➤ Agent de développement pour l'amélioration de la coordination sectorielle

Le Syndicat a été mandaté en avril 2019 par la Table de concertation cunicole pour procéder à l'embauche d'un agent de développement pour l'amélioration de la coordination sectorielle cunicole. Cette démarche a résulté de la volonté des membres de la Table d'accélérer la réalisation du Plan

stratégique sectoriel 2017-2022. Au terme d'une consultation auprès des représentants à la Table, M. Stephen Côté avait été sélectionné en mai 2019 comme agent de développement. Le projet a pu être rendu possible grâce à l'appui financier du Partenariat canadien pour l'agriculture (Agriculture et Agroalimentaire Canada et MAPAQ). Rappelons que le Plan stratégique énumérait quatre cibles à atteindre à l'horizon 2022, soit la coordination sectorielle, la prospérité des entreprises de production, l'efficacité de la mise en marché et de l'abattage ainsi que la promotion des produits de lapin québécois.

En août 2021, les membres de la Table de concertation ont convenu de reconduire le projet Agent de développement cunicole pour une troisième année en déposant une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de développement sectoriel. Dans ce mandat, l'agent de développement participe aux activités dans le cadre du déploiement du projet de promotion concertée de la filière cunicole, à la coordination de nouveaux projets et à la réflexion du nouveau Plan stratégique 2023-2028.

### ➤ **Projet Promotion concertée de la filière cunicole pour la valorisation du Lapin du Québec**

En décembre 2020, le SPLQ a déposé, dans le cadre du Programme de développement des marchés bioalimentaires, une demande d'aide financière pour le projet Promotion concertée de la filière cunicole pour la valorisation du Lapin du Québec.

Le MAPAQ a accordé l'aide financière demandée pour la réalisation du projet. CRI Agence, l'agence marketing mandatée pour le projet, collabore avec les membres du comité de pilotage du projet regroupant des producteurs et des acheteurs afin de mettre en œuvre la campagne promotionnelle.

Le lancement de la campagne a eu lieu en novembre 2021. Tout au long de l'année 2021-2022, plusieurs activités promotionnelles ont été réalisées pour mettre en valeur les produits du Lapin du Québec. Trois périodes ont été ciblées pour la campagne, soit à l'automne 2021 ainsi qu'au printemps et à l'automne 2022. Rappelons que les objectifs de la campagne sont d'influencer à la hausse les ventes, d'augmenter la notoriété du lapin et d'éduquer le consommateur.

Au cours de la campagne, différents outils et stratégies ont été développés et mis en place, comme la publication de recettes originales dans le magazine 5-15 en plus de vidéos *stop motion* promues sur les médias sociaux et la campagne influenceurs en partenariat avec cinq influenceurs créant une recette de lapin, dont les tagliatelles à la bolognaise de lapin, le lapin en cocotte, les papardelles au lapin et aux champignons, le lapin au romarin ainsi que le lapin à l'espagnol. Pour étendre la campagne sur les lieux de vente, des fiches-recettes, des feuillets de vente destinés aux bouchers et des autocollants Lapin du Québec ont été développés et leur distribution est envisagée en automne 2022. La page Facebook Lapin du Québec et le site Internet de la campagne Festin de lapin ont également été mis à contribution pour faire rayonner les efforts de cette dernière.

### ➤ **Projet de réflexion portant sur la structure et le fonctionnement de l'agence de vente de lapins**

À la suite de l'adoption de la résolution du conseil d'administration du Syndicat des producteurs de lapins du Québec du 16 novembre 2021, ce dernier a demandé à l'UPA de le soutenir dans sa démarche de réflexion quant à la structure et le fonctionnement de l'organisation de sa mise en marché à travers l'outil de l'agence de vente.

Diverses raisons ont amené les administrateurs à entamer une telle démarche de réflexion sur l'avenir de la structure et du fonctionnement de l'organisme de mise en marché en commun, entre autres la

diminution constante du nombre de producteurs cynicoles au cours des dernières années, l'insuffisance de la masse critique nécessaire pour couvrir les frais de fonctionnement de l'agence de vente et les différents enjeux spécifiques au secteur, notamment la faible mise en valeur des produits, la méconnaissance et le manque de visibilité des produits auprès des consommateurs, l'accès aux abattoirs et au marché du détail.

Le SPLQ a présenté une demande au Fonds d'expertise et de stratégie de l'UPA afin d'assurer un soutien pour la réalisation du projet de réflexion quant à l'avenir de la structure et de fonctionnement de l'agence de vente. Le mandat a été confié à la Direction recherche et politiques agricoles de l'UPA, qui a réalisé un diagnostic et une analyse du fonctionnement et de la structure de financement des activités du Plan conjoint et de l'agence de vente.

#### **4.2 LE PLAN D'ACTION 2022-2023**

Le choix des actions prioritaires pour 2022-2023 s'est effectué à partir du Plan stratégique du secteur cynicole québécois 2017-2022, réalisé par la firme Forest Lavoie Conseil en 2017. Rappelons que ce Plan a retenu quatre grandes cibles sur lesquelles les acteurs du secteur, et plus particulièrement les producteurs et leur organisation, travailleront au cours des prochaines années :

- Coordination sectorielle et support de l'État
- Prospérité des entreprises de production
- Efficacité de la mise en marché et de l'abattage
- Promotion des produits de lapins québécois

Le plan est sujet à changement étant donné que le secteur cynicole a entamé un processus de mise à jour du plan stratégique et que les actions prévues pour 2022-2023 seront orientées de manière à atteindre les objectifs qui seront établis.

# ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2022

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU  
PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

ET ÉTATS FINANCIERS

31 JUILLET 2022

**RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT**

Aux membres du  
**Syndicat des producteurs de lapins du Québec**

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints du Syndicat des producteurs de lapins du Québec qui comprennent le bilan au 31 juillet 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net (négatif) et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

*Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Responsabilité du professionnel en exercice*

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

*Conclusion*

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Syndicat des producteurs de lapins du Québec au 31 juillet 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Beauregard & Breault, CPA inc.*

Beauregard & Breault, CPA Inc.

*Pierre Breault, CPA auditeur*

Par Pierre Breault, CPA auditeur

Blainville, le 5 octobre 2022



**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 JUILLET 2022**

**TABLE DES MATIÈRES**

RÉSULTATS	1
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (NÉGATIF)	2
BILAN	3
FLUX DE TRÉSORERIE	4
NOTES COMPLÉMENTAIRES	5 - 8
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	9

## SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

1

## RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2022

(Non audité)

	2022		2021	
	Administration	Agence de vente	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>				
Subvention				3 000
	95 937	20 286	116 223	110 946
Projets (annexe A)	137 888		137 888	69 572
Produits de la vente de lapins	10 200		10 200	5 196
Intérêts et autres produits	92	43	135	368
	<b>244 117</b>	<b>20 329</b>	<b>264 446</b>	<b>189 082</b>
<b>CHARGES</b>				
Instances et direction générale	11 080		11 080	8 070
Promotion	439		439	4 628
Coût de la vente de lapins	12 720		12 720	4 880
Projets (annexe A)	153 346		153 346	69 572
Services professionnels	38 341	56 438	94 779	106 622
Contributions à l'Union des producteurs agricoles	4 116		4 116	3 767
Loyer et entreposage		396	396	396
Assurances	1 447		1 447	1 360
Frais de bureau et abonnements	588		588	640
Intérêts, pénalités et frais bancaires		1 360	1 360	
Dépenses d'abattage	(1 343)		(1 343)	2 318
	<b>220 734</b>	<b>58 194</b>	<b>278 928</b>	<b>202 253</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS</b>				
	<b>23 383</b>	<b>(37 865)</b>	<b>(14 482)</b>	<b>(13 171)</b>
<b>AUTRES PRODUITS (note 4)</b>				
Gain sur radiation de frais de retard	4 475		4 475	4 475
Gain sur radiation de dette	12 000		12 000	12 000
	<b>16 475</b>		<b>16 475</b>	<b>16 475</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>				
	<b>39 858</b>	<b>(37 865)</b>	<b>1 993</b>	<b>3 304</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**

2

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (NÉGATIF)**

**EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2022**

**(Non audité)**

	2022		2021
	Administration (non affecté)	Agence de vente (affecté)	Total
	\$	\$	\$
ACTIF NET (NÉGATIF) AU DÉBUT	<b>299 590</b>	<b>(596 434)</b>	<b>(296 844)</b>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<b>39 858</b>	<b>(37 865)</b>	<b>3 304</b>
ACTIF NET (NÉGATIF) À LA FIN	<b>339 448</b>	<b>(634 299)</b>	<b>(296 844)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

3

## BILAN

31 JUILLET 2022

(Non audité)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	141 690	156 696
Débiteurs ( note 5 )	181 747	189 366
Inventaire de lapins		12 540
Frais payés d'avance	<u>353</u>	<u>322</u>
	<b><u>323 790</u></b>	<b><u>358 924</u></b>
<b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Créditeurs ( note 6 )	328 932	338 967
Apports reportés ( note 7 )	8 754	7 371
Portion à court terme de la dette à long terme	<u>12 000</u>	<u>12 000</u>
	<b>349 686</b>	<b>358 338</b>
<b>DETTE À LONG TERME (note 8)</b>	<b><u>268 955</u></b>	<b><u>297 430</u></b>
	<b><u>618 641</u></b>	<b><u>655 768</u></b>
<b>ACTIF NET (NÉGATIF)</b>		
Administration - non affecté	339 448	299 590
Agence de vente - affecté	<u>(634 299)</u>	<u>(596 434)</u>
	<b><u>(294 851)</u></b>	<b><u>(296 844)</u></b>
	<b><u>323 790</u></b>	<b><u>358 924</u></b>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Administrateurs

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**

4

**FLUX DE TRÉSORERIE**

**EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2022**

**(Non audité)**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	1 993	3 304
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Gain sur radiation de frais de retard	(4 475)	(4 475)
Gain sur radiation de dette	<u>(12 000)</u>	<u>(12 000)</u>
	<u>(14 482)</u>	<u>(13 171)</u>
 Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	7 619	43 209
Inventaire de lapins	12 540	(5 735)
Frais payés d'avance	(31)	(28)
Créditeurs	(10 035)	22 199
Apports reportés	<u>1 383</u>	<u>(28 790)</u>
	<u>11 476</u>	<u>30 855</u>
	<u>(3 006)</u>	<u>17 684</u>
 <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de la dette à long terme		60 000
Remboursement de la dette à long terme	<u>(12 000)</u>	<u>(12 000)</u>
	<u>(12 000)</u>	<u>48 000</u>
 <b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(15 006)</b>	<b>65 684</b>
 <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b><u>156 696</u></b>	<b><u>91 012</u></b>
 <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b><u>141 690</u></b>	<b><u>156 696</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 JUILLET 2022****(Non audité)****1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS**

Le Syndicat des producteurs de lapins du Québec est constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels du Québec. Il a été créé pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. De plus, en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, le Syndicat agit à titre de gestionnaire du plan conjoint, de la mise en marché et la promotion du lapin. Le Syndicat est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est conséquemment exempté des impôts sur le revenu.

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES****Référentiel comptable**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Présentation des états financiers**

Les états financiers sont dressés en conformité avec les usages particuliers de la comptabilité par fonds. Selon cette méthode, toutes les ressources sont présentées dans des fonds ayant des activités et des objectifs précis afin d'observer les limites et restrictions rattachées à l'utilisation des ressources disponibles.

Les états financiers du Syndicat des producteurs de lapins du Québec contiennent les fonds suivants :

Le fonds d'administration sert à l'administration du plan conjoint et à la promotion du lapin.

Le fonds de l'agence de vente sert à la mise en marché des lapins.

**Comptabilisation des produits**

Le Syndicat utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés, s'il y a lieu, sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de contributions sont comptabilisés à titre de produits en fonction du nombre de lapins mis en marché, lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de vente de lapins sont comptabilisés à titre de produits lorsque la livraison est effectuée, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits des projets collectifs sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent et que leur réception est raisonnablement assurée.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui ne sont grevés d'aucune affectation. La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2022

(Non audité)

## 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

**Inventaire de lapins**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

**Apports reportés**

Les apports reportés proviennent des produits reçus pour des dépenses qui seront effectuées au cours du prochain exercice.

**Instruments financiers**

Évaluation des instruments financiers

Le Syndicat évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Les actifs et passifs financiers relatifs aux opérations avec les organismes affiliés sont évalués initialement au coût. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

## 3 - OPÉRATIONS DE L'AGENCE DE VENTE

Les débiteurs et les créditeurs liés à l'Agence de vente proviennent de transactions conclues en vertu du Règlement sur la vente en commun des lapins, selon lequel le Syndicat perçoit les sommes des acheteurs et remet aux producteurs le produit de la vente des lapins.

Les produits de la vente de lapins et les paiement aux producteurs pour l'exercice clos le 31 juillet 2022 totalisent 2 569 594 \$ ( 2 397 462 \$ en 2021).

## 4 - AUTRES PRODUITS

Tant que le Syndicat respecte les modalités de remboursement selon la reconnaissance de dette intervenue avec l'Union des producteurs agricoles en novembre 2013, l'UPA annulera l'équivalent en capital remboursé et des frais de retard par tranche annuelle de 4 475 \$.

## 5 - DÉBITEURS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Acheteurs	<b>181 088</b>	186 393
Taxe à la consommation à recevoir	<b>659</b>	2 973
	<b>181 747</b>	189 366

## 6 - CRÉDITEURS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Producteurs - achats de lapins	<b>237 272</b>	258 416
Dépôts de garantie	<b>17 404</b>	17 404
L'Union des producteurs agricoles	<b>4 340</b>	4 776
Déplacement et représentation (administrateurs)	<b>2 197</b>	2 669
Autres	<b>67 719</b>	55 702
	<b>328 932</b>	338 967

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2022

(Non audité)

## 7 - APPORTS REPORTÉS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Solde au début	7 371	36 161
Montants encaissés au cours de l'exercice	142 801	40 782
Montants constatés à titre de produits	(137 888)	(69 572)
Remboursement au gouvernement	(3 530)	
	<u>8 754</u>	<u>7 371</u>
Solde à la fin		

## 8 - DETTE À LONG TERME

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Emprunt de l'Union des producteurs agricoles (UPA), d'une valeur nominale de 415 233 \$, composé d'un montant en capital de 350 104 \$ et de frais de retard de 65 129 \$, sans intérêt, remboursable par des versements mensuels de 1 000 \$, échéant en juillet 2028. Tant que les modalités de remboursement seront respectées, l'UPA annulera annuellement un montant de 12 000 \$ de capital et 4 475 \$ de frais de retard.		
Capital	144 103	168 103
Frais de retard	26 852	31 327
	<u>170 955</u>	<u>199 430</u>
Emprunt du Fonds de défense professionnelle de l'UPA, d'une valeur nominale de 50 000 \$, sans intérêt, remboursable par des versements mensuels de 1 000 \$ à compter d'août 2028.	50 000	50 000
Prêt d'une valeur nominale de 60 000 \$, sans intérêt, obtenu dans le cadre du programme gouvernemental du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, remboursable jusqu'au 31 décembre 2023. Une aide gouvernementale de 20 000 \$ sera comptabilisée si le prêt est remboursé avant le 1er janvier 2024. (1)		
	60 000	60 000
	<u>280 955</u>	<u>309 430</u>
Versements échéant au cours du prochain exercice	<u>12 000</u>	<u>12 000</u>
	<u>268 955</u>	<u>297 430</u>

Les versements des cinq prochains exercices sont;

	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>
	12 000 \$	52 000 \$	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$

(1) Ce prêt a été obtenu afin d'aider l'organisme à payer ses dépenses opérationnelles pendant la pandémie de la Covid-19. Ce prêt est sujet à une vérification par les autorités canadiennes afin de s'assurer que l'organisme a rencontré tous les critères d'admissibilité à l'obtention du prêt.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2022

(Non audité)

## 9 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UN ORGANISME AFFILIÉ

Le Syndicat est affilié à L'Union des producteurs agricoles (UPA). Les opérations avec l'UPA sont les suivantes :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<b>CHARGES</b>		
Instances et direction générale, services professionnels, contributions, loyer et entreposage, frais de bureau et abonnements, assurances et télécommunications	<b>72 447</b>	83 541

Ces opérations conclues dans le cours normal des activités ont été mesurées à la valeur d'échange qui est la valeur établie et acceptée par les parties.

## 10 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Le Syndicat (agence de vente) tire une partie de ses revenus, soit environ 63 %, (61% en 2021) d'un seul client. Si ce client cessait de faire affaire avec le Syndicat, la direction est d'avis que la poursuite de certaines activités prévues à leur budget serait remise en question.

## 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Syndicat est exposé à divers risques financiers. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Syndicat est exposé à ce risque principalement en regard de ses créditeurs et de sa dette à long terme.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Le Syndicat évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation. Le Syndicat est exposé à ce risque principalement par ses débiteurs.

## 12 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**

9

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2022**

(Non audité)

**ANNEXE A - PROJETS**

	<b>2022</b>			<b>2021</b>
	<b>Agent de développement</b>	<b>Développement Bioalimentaire</b>	<b>Commerciali- des viandes de spécialités</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>				
Subventions	22 680	100 607	14 601	137 888
				69 572
<b>CHARGES</b>				
Services professionnels	23 040	115 705	14 601	153 346
				69 572
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(360)</b>	<b>(15 098)</b>		<b>(15 458)</b>



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DES MEMBRES DU SYNDICAT DES  
PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC



**Le lapin  
du Québec**

**Le 25 novembre 2022  
Érablière La Pente Douce**



Le 25 octobre 2022

**AVIS DE CONVOCATION**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS VISÉS PAR**  
**LE PLAN CONJOINT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**

Madame,  
Monsieur,

Nous sommes heureux de vous inviter à l'assemblée générale annuelle (AGA) des producteurs visés par le Plan conjoint du Syndicat des producteurs de lapins du Québec qui se tiendra selon les indications suivantes :

<b>Date :</b>	<b>Le 25 novembre 2022</b>
<b>Heure :</b>	<b>Inscription : 8 h 30</b> <b>Début de l'assemblée : 9 h 00</b>
<b>Lieu :</b>	<b>L'Érablière la Pente Douce</b> 1549, route 122 Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0

**AVIS DE CONVOCATION**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES**  
**DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**

Madame,  
Monsieur,

Nous sommes heureux de vous inviter à l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres du Syndicat des producteurs de lapins du Québec qui se tiendra selon les indications suivantes :

**DATE :** Le 25 novembre 2022  
**HEURE :** après l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint

**DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES**

Vous trouverez ci-joint le projet d'ordre du jour.

Le déroulement de cette journée suivra la Procédure d'assemblée délibérante (Annexe II du *Règlement général du Syndicat des producteurs de lapins du Québec*) et les différents votes se prendront en fonction du *Règlement sur le droit de vote des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec*.

Un dîner de style table d'hôte mettant à l'honneur du lapin du Québec sera servi au coût de 20 \$ par personne. Afin de faire les réservations requises au traiteur, nous vous demandons de confirmer votre présence auprès de Mme Laurianne Soucy par téléphone au 450 679-0540, poste 8391 ou par courriel à [lapins@upa.qc.ca](mailto:lapins@upa.qc.ca) avant le 15 novembre 2022. N'hésitez pas à communiquer avec le SPLQ pour plus d'information.

Nous espérons que vous pourrez participer à cette assemblée et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Tessier', with a stylized flourish at the end.

Maxime Tessier

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

Assemblée générale annuelle

Le 25 novembre 2022

Érablière La Pente Douce

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC		DURÉE (min.)
13 h	1. Ouverture de l'assemblée	5
13 h 05	2. Rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes	5
13 h 10	3. Lecture et adoption de l'avis de convocation	5
13 h 15	4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour	5
13 h 20	5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 novembre 2021	5
13 h 25	6. Présentation et adoption du rapport d'activité 2021-2022 6.1. Retour sur le projet de promotion et la campagne <i>Lapin du Québec</i>	30
13 h 55	7. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice 2021-2022 7.1 Nomination d'un auditeur externe pour l'exercice 2022-2023	10
14 h 05	8. Message des administrateurs du SPLQ	15
14 h 20	9. Élection des administrateurs (postes 2, 4 et 5)	<b>VOTE</b> 45
15 h 05	10. Mot du représentant de l'Union des producteurs agricoles et des autres invités	15
15 h 20	11. Divers	10
15 h 30	12. Levée de l'AGA des membres du SPLQ	–

## PROCÈS-VERBAL

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Tenue le 5 novembre 2021

Par vidéoconférence

PRÉSENCES	
Amina Baba-Khelil, Union des producteurs agricoles (UPA)	Guillaume Bernard, Ferme de la Rivière Salvail senc.
Stephen Côté, Structure de concertation cunicole	Stefan Edberg Finisse, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
Catherine François, conseillère en productions avicole et cunicole	Clémentine Gombart, UPA
Karine Guillemette, Financière agricole du Québec (FADQ)	Nicolas Hamelin, Ferme Galyco
Lisa Higgins, UPA	Jean-Pierre Kack, Ferme du Lapin tendre
Frédéric Lagacé, Clapier Beurivage	Judith Lupien, Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)
Bernard Marsolais, Bélisle Solution-Nutrition	Julie Pagé, Ferme Besner Pagé
Martine Paul, Ferme du Lapin tendre	Béatrice Rimbaud, UPA
Tobby Roy, Tonasem	Lucas Sévigny, Ferme Laobec
Laurianne Soucy, UPA	Raphaël Tanguay, Ferme Jocelyn Tanguay
Maxime Tessier, Laprodéo inc.	Marlis Trachsel, Ferme Persévérance
Samuel Tremblay, RMAAQ	Patricia Turmel, Centre de référence en agriculture et en agroalimentaire du Québec (CRAAQ)
Marie-Soleil Turmine, Bélisle Solution-Nutrition	Yan Turmine, Bélisle Solution-Nutrition
Martine Veillette, La Terre de chez nous	Emily Voggenreiter, Agriculture et Agroalimentaire Canada

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 13 h, M. Jean-Pierre Kack ouvre l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres du Syndicat des producteurs de lapins du Québec (SPLQ). Il remercie les participants d'être présents.

## **2. RAPPEL DES RÈGLES DE PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES**

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Frédéric Lagacé et appuyée par M. Guillaume Bernard, il est unanimement résolu de ne pas procéder à la lecture des règles de procédures des assemblées délibérantes figurant à l'annexe II du Règlement général du SPLQ.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Maxime Tessier et appuyée par M. Guillaume Bernard, il est unanimement résolu de nommer M. Jean-Pierre Kack président d'assemblée.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

L'avis de convocation est lu par M. Jean-Pierre Kack.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Guillaume Bernard et appuyée par Mme Martine Paul, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation comme présenté.

## **4. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

M. Jean-Pierre Kack lit l'ordre du jour et aucune modification n'y est apportée. Il est convenu que certaines sections seront rapidement traitées, puisque tous les producteurs étaient déjà présents lors de l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Guillaume Bernard et appuyée par M. Frédéric Lagacé, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour comme présenté ci-dessous :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 novembre 2020
6. Présentation et adoption du rapport d'activités 2020-2021
7. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice 2020-2021
  - 7.1 Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice 2021-2022
8. Message des administrateurs du SPLQ
9. Mot de représentant de l'Union des producteurs agricoles et des autres invités
10. Élection d'un administrateur (poste 1)
11. Divers
12. Levée de l'assemblée

## **5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 6 NOVEMBRE 2020**

M. Jean-Pierre Kack suggère aux participants de ne pas faire la lecture du procès-verbal, étant donné que ce dernier a été envoyé aux producteurs préalablement à l'AGA.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Frédéric Lagacé et appuyée par M. Maxime Tessier, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'AGA du 6 novembre 2020.

## **6. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021**

Le rapport d'activités 2020-2021 a déjà été présenté lors de l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint. Si d'autres questions surviennent, les participants sont invités à les poser.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Guillaume Bernard et appuyée par Mme Martine Paul, il est unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2020-2021.

## **7. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS ET DÉSIGNATION D'UN AUDITEUR EXTERNE**

Les états financiers vérifiés 2020-2021 ont été approuvés par le conseil d'administration (CA) et ont déjà été présentés lors de l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Julien Pagé et appuyée par M. Frédéric Lagacé, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers vérifiés 2020-2021.

### **7.1 Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice 2021-2022**

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Martine Paul et appuyée par M. Frédéric Lagacé, il est unanimement résolu de renouveler le mandat pour la mission d'examen 2021-2022 par la firme Beauregard et Brault.

## **8. MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT**

M. Frédéric Lagacé informe les invités que le SPLQ et le Comité des acheteurs travaillent en collaboration avec CRI Agence sur une campagne promotionnelle, qui aura lieu tout au long de 2021-2022. Il invite les personnes à partager et à aimer les publications qui seront en lien avec la campagne. M. Guillaume Bernard participe aussi aux activités du projet de promotion et il ajoute que de belles choses sont à venir.

MM. Toby Roy, Guillaume Bernard et Maxime Tessier vont davantage travailler sur le dossier du transport. M. Maxime Tessier ajoute que l'obligation de tenir à jour les journaux de bord électroniques amène d'autres enjeux.

M. Maxime Tessier a également participé au projet de viandes de spécialité et il souhaite désormais travailler de pair avec les autres groupes de producteurs pour trouver des pistes de solution afin de donner plus de visibilité à ces produits.

M. Nicolas Hamelin intervient quant au sujet du transport; il mentionne que les normes de bien-être animal doivent également être abordées, puisque cela limiterait les condamnations causées par le manque d'eau.

## 9. MOT DU REPRÉSENTANT DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES ET DES AUTRES INVITÉS

M. Paul Doyon salue les administrateurs et les participants. Avec les propos dits précédemment, il constate que les membres du CA sont prêts à travailler sur plusieurs défis. Il rappelle que l'UPA peut accompagner le groupe sur les dossiers afin d'améliorer l'ensemble du secteur.

Il présente les dossiers de l'UPA selon trois axes, soit les revenus, les services et les actions collectives. En lien avec le premier axe, M. Paul Doyon évoque que l'UPA fait de multiples représentations auprès des gouvernements afin qu'il y ait plus d'appui au développement de l'agriculture et mentionne que tous les pays supportent leur agriculture. L'UPA travaille sur les dossiers concernant la fiscalité et les taxes foncières afin de faciliter le transfert d'entreprises agricoles familiales.

Les enjeux de protection du territoire ont évolué; il faut protéger le territoire agricole et également les activités agricoles. Comme il y a de plus en plus de personnes qui habitent en campagne, la cohabitation entre les agriculteurs et les autres usagers est essentielle, mais celle-ci ne doit pas se faire au détriment des activités agricoles.

La Table de développement des marchés de proximité amène l'UPA et les intervenants de différentes organisations à réfléchir sur les forces de chaque forme de commercialisation afin qu'elles se complètent.

En rapport avec le deuxième axe, M. Paul Doyon rappelle qu'il existe plusieurs services offerts collectivement ou individuellement aux producteurs. Par exemple, le réseau SCF Conseils propose des services de comptabilité et de fiscalité. Il y a également les Centres d'emploi agricole apportant leur expertise en matière de recrutement, de sélection et de placement de travailleurs agricoles.

Le troisième axe, soit l'action collective, a évolué au courant de la dernière année. La mobilisation est maintenant possible en personne et au moyen des technologies.

Durant la période de questions, M. Lucas Sévigny se questionne sur l'avancement du dossier concernant les assurances agricoles. M. Paul Doyon mentionne que le dossier est en cours de développement avec un courtier. Pour l'instant, il n'est pas en mesure de donner plus de détails, mais il informe que, dans les prochaines semaines, des annonces seront faites à ce sujet. M. Lucas Sévigny s'interroge également sur le dossier de l'abattage à la ferme. Mme Amina Baba-Khelil indique qu'il y a présentement un groupe de travail sur l'abattage de proximité à l'UPA qui s'occupe du dossier. Jusqu'à présent, une analyse comparative des normes d'abattage entre le Québec et les autres provinces canadiennes a été réalisée et présentée au MAPAQ afin de sensibiliser le gouvernement provincial aux contraintes de l'abattage qui freinent le développement de l'agriculture. Récemment, le projet de loi 99 – Loi modifiant principalement la *Loi sur les produits alimentaires* a été accepté. Il a d'ailleurs été question de l'abattage; ce qui est prévu par la Loi modifiant principalement la *Loi sur les produits alimentaires* est la réalisation de plusieurs projets pilotes d'abattage à la ferme. M. Lucas Sévigny ajoute que l'autonomie alimentaire est freinée par cet enjeu. M. Paul Doyon est tout à fait d'accord avec ces propos, il maintient qu'il existe plusieurs pistes de solution, que certaines d'entre elles ont déjà eu lieu et que celles-ci peuvent servir à titre d'exemple.



## 10. ÉLECTION D'UN ADMINISTRATEUR (POSTE 1)

M. Jean-Pierre Kack rappelle que le poste 1 est en élection. Comme ce poste a été comblé à la suite du retrait du prédécesseur, l'administrateur du poste 1 doit être élu conformément aux dispositions du Règlement général du SPLQ.

Aucune candidature n'a été soumise avant la tenue de l'AGA conformément au Règlement, c'est-à-dire au moins 30 jours avant l'AGA et dont la candidature est appuyée par trois autres membres. M. Maxime Tessier propose que la tenue de l'élection se fasse de la manière suivante : une personne propose un candidat et une autre appuie la proposition.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Martine Paul et appuyée par M. Frédéric Lagacé, il est unanimement résolu de procéder par la mise en candidature proposée par une personne, puis appuyée par une autre.

Étant donné que le vote secret se déroulera de manière virtuelle, il convient de nommer un président d'élection, un secrétaire d'élection ainsi que deux scrutateurs.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Julien Pagé et appuyée par M. Maxime Tessier, il est unanimement résolu de nommer M. Paul Doyon comme président d'élection et Mme Amina Baba-Khelil comme secrétaire d'élection.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Julien Pagé et appuyée par Mme Martine Paul, il est unanimement résolu de nommer Mmes Laurianne Soucy et Clémentine Gombart comme scrutatrices d'élection.

Il est convenu que, pendant la période d'élection, les intervenants et les producteurs n'ayant pas droit de vote seront placés dans la salle d'attente Zoom. Les résultats de l'élection leur seront annoncés par la suite.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Martine Paul et appuyée par M. Guillaume Bernard, il est unanimement résolu d'ouvrir la séance d'élection.

Une seule mise en candidature est soumise pour ce poste, soit celle de M. Frédéric Lagacé. Celle-ci est proposée par M. Guillaume Bernard et appuyée par M. Julien Pagé. Ce dernier est conséquemment élu par acclamation au poste d'administrateur n° 1 du conseil d'administration.

Le CA 2021-2022 du SPLQ est ainsi composé de :

- M. Frédéric Lagacé, administrateur, poste n° 1;
- M. Maxime Tessier, vice-président, poste n° 2;
- M. Guillaume Bernard, administrateur, poste n° 3;
- M. Jean-Pierre Kack, président, poste n° 4;
- M. Toby Roy, administrateur, poste n° 5.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Martine Paul et appuyée par M. Guillaume Bernard, il est unanimement résolu de clore la séance d'élection.

- Désignation des membres du comité grief

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Julien Pagé et appuyée par M. Frédéric Lagacé, il est unanimement résolu que Mme Marlis Trachsel, M. Lucas Sévigny et M. Raphaël Tanguay soient désignés comme productrice et producteurs pour le comité grief du SPLQ.

## **11. DIVERS**

Mme Martine Paul souhaite remercier M. Jean-Pierre Kack pour tout le travail accompli cette année, notamment pour l'augmentation des prix obtenue.

## **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Guillaume Bernard et appuyée par Mme Martine Paul, il est unanimement résolu de lever la séance de l'AGA des membres du SPLQ à 14 h 29.

## ACTIVITÉS RÉALISÉES SUR LES PRIORITÉS D'ACTION 2021-2022

Plusieurs priorités d'action ont été déterminées lors de l'AGA des membres, en 2021, à partir du Plan stratégique (PS) 2017-2022. Les actions réalisées lors de la dernière année se sont ainsi principalement articulées autour des quatre cibles et des principaux objectifs formulés dans le tableau ci-dessous :

Cibles	Enjeux	Principaux objectifs	Actions réalisées en 2021-2022
<b>1. Coordination sectorielle et support de l'État</b>	Un développement sectoriel harmonieux et coordonné	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former des comités sectoriels de la mise en œuvre du PS</li> <li>• Se doter d'un coordonnateur responsable de la mise en œuvre des actions du PS</li> <li>• Encourager la cohésion sectorielle et la communication entre les acteurs</li> <li>• Assurer le financement des projets sectoriels</li> <li>• Mener des représentations sectorielles sur l'adaptation des programmes et des réglementations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamisation de la Table de concertation cunicole grâce à l'appui d'un agent de développement (financement obtenu du Programme de développement sectoriel du MAPAQ)</li> <li>• Projet de promotion concertée de la filière cunicole pour la valorisation du Lapin du Québec (financement obtenu du Programme de développement des marchés bioalimentaires du MAPAQ)</li> </ul>
<b>2. Prospérité des entreprises de production</b>	<p>La rentabilité des entreprises cunicoles québécoises</p> <p>L'attrait de la relève sectorielle (production et acteurs de soutien)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documenter la rentabilité, développer un diagnostic pour les entreprises et définir des modes d'amélioration de la rentabilité et de la productivité</li> <li>• Faire connaître les programmes d'aides financières pouvant contribuer à l'amélioration de la rentabilité des entreprises</li> <li>• Faciliter l'accès aux nouvelles techniques et technologies</li> <li>• Accroître l'utilisation des services-conseils, de la formation et de l'accès à l'information</li> <li>• Améliorer la gestion technico-économique sur les fermes</li> <li>• Évaluer les opportunités de production biologique et sans antibiotique</li> <li>• Poursuivre les efforts en matière de santé et de biosécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligation de tous les nouveaux producteurs de se conformer au Code de pratiques pour le soin et la manipulation des lapins</li> <li>• Ateliers cunicoles collectifs animés par l'agronome du Réseau Agriconseils Montérégie</li> </ul>

Cibles	Enjeux	Principaux objectifs	Actions réalisées en 2021-2022
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structurer la mise en application/implantation du Code de pratiques et des exigences de bien-être animal</li> <li>• Faire connaître le secteur cunicole auprès de la relève</li> </ul>	
<b>3. Efficacité de la mise en marché et de l'abattage</b>	Une mise en marché efficace et structurée des lapins du Québec	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un <i>planning</i> annuel concerté des volumes de vente et de production</li> <li>• Revoir la Convention de mise en marché pour une meilleure adéquation aux besoins du secteur et une simplification de l'opérationnalisation</li> <li>• Optimiser la gestion préabattage des lapins</li> <li>• Accroître l'offre de découpes et des produits transformés pour les consommateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compilation des données de transport</li> <li>• Réflexion portant sur la structure et le fonctionnement de l'agence de vente</li> </ul>
<b>4. Promotion des produits de lapins québécois</b>	L'augmentation des ventes de lapins du Québec	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication auprès des différentes clientèles</li> <li>• S'assurer de l'offre adéquate pour répondre à la stratégie marketing élaborée</li> <li>• Encourager l'identification de la provenance des produits de lapin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne promotionnelle 2021-2022 réalisée dans le cadre du Projet de promotion</li> </ul>

## PRIORITÉS D'ACTION 2022-2023

Le choix des actions prioritaires pour 2022-2023 s'effectuera prochainement, en collaboration avec la Table de concertation cunicole, et ce, à partir du Plan stratégique du secteur cunicole québécois 2023-2028, dont la réalisation a été confiée à la firme Forest Lavoie Conseil. Le nouveau plan est attendu pour la fin de l'année 2022. Rappelons que le précédent plan a retenu quatre grandes cibles sur lesquelles les acteurs du secteur, et plus particulièrement les producteurs et leur organisation, travailleront au cours des prochaines années :

- Coordination sectorielle et support de l'État
- Prospérité des entreprises de production
- Efficacité de la mise en marché et de l'abattage
- Promotion des produits de lapins québécois

## RÉSOLUTIONS

Aucune résolution en vue de l'assemblée générale annuelle n'a été transmise pour étude au SPLQ au moins soixante jours avant la date de l'assemblée. Cependant, l'ordre du jour peut être amendé afin d'y ajouter un sujet de délibération, s'il y a urgence et qu'au moment de l'adoption de l'ordre du jour, les deux tiers des membres présents se prononcent pour l'amendement, sauf pour une modification aux règlements généraux et pour une élection.

## NOTES




**Le lapin  
du Québec**